

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-79

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 février 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2019-79

**TALENCE - Mise en vente par adjudication d'un immeuble sis 12, 14, passage Sainte-Marie - Décision
- Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017, a été décidée la mise en vente par adjudication et vente interactive de bâtiments et terrains nus métropolitains et ce, par le biais du Marché immobilier des notaires (MIN) et dans le but de valorisation du patrimoine métropolitain.

Parmi ces divers biens, étaient concernés des terrains sis 12, 14, passage Sainte-Marie à Talence, cadastrés section AO582 et AO 658, d'une superficie de 226 m².

Ces terrains avaient été acquis suivant acte reçu par Maître Patrice Le Bail, notaire à Bordeaux, le 1^{er} Juillet 1992, aux fins d'aménagement d'un passage supérieur Sainte Marie.

Or du fait de la destination de l'acquisition, le bien dans sa globalité relevait du domaine public métropolitain conformément aux dispositions de l'article L.2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et préalablement à la cession envisagée, il a fallu procéder à la désaffectation et au déclassement dudit immeuble.

Ce qui fut fait par arrêté de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en date du 5 octobre 2018.

Le bien en cause peut donc maintenant être mis en vente dans le cadre d'une vente par adjudication comme expliqué ci-dessus, avec mise à prix de 159 000 euros, montant dûment avalisé par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) dans son avis du 12 novembre 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-37,

VU la délibération n° 2017-651 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017,

VU l'arrêté de déclassement du domaine public n° 2018-1322 en date du 5 octobre 2018,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 12 novembre 2018 n° 2018-33522V3745,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de valoriser le patrimoine métropolitain en poursuivant la mise en vente des terrains situés 12, 14, passage Sainte Marie à Talence,

DECIDE

Article 1 : de mandater le marché immobilier des notaires de la Gironde pour procéder à la vente par adjudication des parcelles métropolitaines sises à Talence, 12, 14, passage Sainte Marie ci-dessus plus amplement désignées avec mise à prix de 159 000 euros,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la recette se rapportant à cette transaction au chapitre 77, Compte 775, Fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--